



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2012-14

### APPROUVANT UN PROJET D'AVENANT

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment ses articles 8 et 11 alinéa 11,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu, la délibération du conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris n°2011-6 du 4 mars 2011,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 30 novembre 2012,

Adopte la délibération suivante :

#### Article unique

Approuve le projet d'avenant n° 2009-1-01 conclu avec la société LP ART ayant pour objet le transport, le stockage et le gardiennage des collections du musée national Picasso-Paris sur un site de réserves temporaires externalisé.

Fait à Paris, le 30 novembre 2012

Le Président  
Anne BALDASSARI  
Conservateur général du patrimoine